

FLASH SPECIAL COVID-19 n°9

30 mars 2020 - Les dernières informations

L'URIOPSS et l'UNIOPSS vous informent
COVID-19 >>> www.uriopss-bfc.fr

Nous sommes à votre écoute pour faire remonter vos questionnements, vos difficultés :
Recueil de vos préoccupations : >>> [Questionnaire](#)

NOUS CONTACTER

Catherine SERRE, Directrice régionale
c.serre@uriopss-bfc.fr - 06 23 07 40 76 (en cas d'urgence)
contact@uriopss-bfc.fr

MEDICO-SOCIAL

REUNION ARS / FEDERATIONS DU 30 MARS 2020

>>> [Compte-rendu de l'Uriopss BFC](#)

REUNION ARS BFC DU 26 MARS 2020

>>> Relevé de discussions de la réunion du 26/03/2020 organisée par l'ARS BFC : [Lire la suite](#)

FOIRE AUX QUESTIONS ESMS PA - PH

>>> [FAQ ESMS PA-PH](#) (mise à jour au 27.03.20)

SIGNALEMENT DE CAS DE COVID-19 EN ESMS ET CONDUITE A TENIR EN CAS DE DECES

NOUVEAU :

>>> [Lignes directrices actualisées](#) relatives à la mise en œuvre de mesures de confinement au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

>>> [Informations sur la conduite à tenir](#) par les professionnels relatif à la prise en charge du corps d'un patient décédé infecté par le virus SARS-CoV-2

>>> **Dispositif de signalement :**

Par ailleurs, afin de permettre le suivi des cas COVID-19 au sein des établissements sociaux et médico-sociaux, un dispositif de signalement est mis en place : vous pouvez y accéder à partir du portail signalement disponible au lien suivant en utilisant INTERNET EXPLORER :

https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil

Le signalement des cas COVID-19 en temps réel et **dès le premier cas possible ou confirmé par les établissements sociaux et médico-sociaux**, quel que soit leur statut (adossés ou non à un établissement sanitaire) a pour objectif de détecter rapidement la survenue d'un tableau clinique compatible avec une infection COVID-19 parmi les résidents et/ou le personnel des EMS afin de suivre l'impact de l'épidémie en temps réel.

Il doit permettre aux établissements de bénéficier d'une évaluation de la situation en lien avec l'Agence Régionale de Santé, avec, si nécessaire, l'appui du Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIas) à la mise en place des mesures de gestion et celui de Santé publique France (SpFrance) en région pour les investigations épidémiologiques. Il contribue également à la surveillance régionale et nationale de l'impact l'épidémie de COVID-19.

Retrouvez [ICI](#) : les modalités pratiques du signalement, la définition de cas, les procédures d'identification, diagnostic et les mesures à mettre en œuvre

Pour rappel, les recommandations COVID-19 pour les établissements médico-sociaux sont disponibles sur [le site du Ministère des solidarités et de la santé](#)

PLATEFORME NUMERIQUE – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU LEURS AIDANTS

Dans ce contexte d'urgence, le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées et le réseau national des CREAL s'unissent pour tenter de répondre à trois objectifs :

- Gérer, ordonner, valider et publier la multitude d'initiatives (privées, associatives, publiques) de solidarité à l'égard des personnes en situation de handicap, dans la diversité de leurs contextes de mise en œuvre
- Permettre à toute l'offre de services bénévoles de se rendre visible auprès des personnes concernées
- Permettre aux personnes vivant avec un handicap et à leurs aidants d'exprimer leurs besoins d'aide

Sous l'égide du Secrétariat d'Etat aux Personnes Handicapées, avec l'appui du secrétariat général du Comité Interministériel du Handicap (CIH), le réseau des CREAL et le Comité National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) mettent en place une plateforme vouée à centraliser ces informations :

www.solidaires-handicaps.fr

Recensées sur l'ensemble du territoire national, répertoriées par région, filtrées pour prévenir toute action malveillante, proposées dans une ergonomie fluide et un langage accessible aux personnes concernées, cette plateforme numérique n'atteindra cependant son but que grâce à vous. C'est par les actions que vous menez, et par la visibilité qui leur sera donnée, que les personnes et leurs proches pourront identifier des réponses à leurs besoins sur leur bassin de vie, et mieux traverser cette crise sanitaire.

SANTE

[Arrêté du 25 mars 2020](#) complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévoit la possibilité, sous certaines conditions, du Télé-soin en orthophonie

C'est une mesure exceptionnelle et temporaire (le texte précise pour l'instant jusqu'au 15 avril). L'utilisation de ce dispositif n'est pas obligatoire. Cette mesure ne s'applique que pour la continuité des soins déjà engagés et ne concerne donc pas les nouvelles prises en charge.

INFOS AUX EMPLOYEURS ET SALARIES DROIT SOCIAL

ORDONNANCE RELATIVE AUX ADAPTATIONS DES REGLES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DES ESMS

Les notes du réseau Uniopss-Uriopss :

[Note Uniopss-Uriopss relative à l'ordonnance sur l'organisation et le fonctionnement des ESMS \(27.03\)](#)

[Note Uniopss sur l'ordonnance - fonds de soutien aux entreprises \(26.03\)](#)

[Note Uniopss - ordonnance prolongation des droits sociaux \(26.03\)](#)

COVID-19 – Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19

Mesures en droit social : [fiche n°102235 sur la base d'expertise Uniopss-Uriopss](#)

DROIT SOCIAL : REPONSES A VOS QUESTIONS SUR LE COVID-19

Droit social : [réponses à vos questions sur le Covid-19](#) - Mis à jour régulièrement

Retrouvez le QUESTION/REPONSE en Droit Social (régulièrement mis à jour) : [Fiche n°102194](#).

COVID : L'UNIOPSS VOUS INFORME

Retrouvez ci-dessous les recommandations émanant du ministère des Solidarités et de la Santé et des autres ministères concernés à destination des établissements et services accueillant des personnes en situation de vulnérabilités (mise à jour régulièrement)

[Consignes générales et communes à tous les secteurs](#)

[Consignes générales aux salariés et employeurs](#)

[Consignes et documents propres à chaque secteur](#)

[Retrouvez les informations régionales sur la gestion de la crise sur les pages dédiées des Uriopss](#)

[Questions des adhérents](#)

[Informations sur les initiatives de nos adhérents/partenaires](#)

[Les sites ressources pour s'informer sur le Coronavirus](#)

[Abonnez-vous à notre Flash Info quotidien](#)



Pour rappel, une page de notre site web, quotidiennement mise à jour, compile **les recommandations et informations régionales et nationales relatives au Covid-19** à destination du secteur associatif.

>>> [ACCEDER A CES INFORMATIONS](#) >>>

Retrouvez les précédentes newsletters de l'URIOPSS BFC : informations régionales

- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 8](#)
- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 7](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n° 6](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°5](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°4](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°3](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°2](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°1](#)

>>> [Abonnez-vous à la newsletter quotidienne de l'Uniopss](#) >>>
pour accéder aux dernières informations nationales et aux informations du Réseau

Retrouvez les précédentes newsletters de l'UNIOPSS :

- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°08 du 27/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°07 du 26/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°06 du 25/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°05 du 24/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°04 du 23/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°03 du 20/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°02 du 19/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°01 du 18/03/2020](#)

RETROUVER TOUTES CES INFORMATIONS SUR : www.uriopss-bfc.fr

SUIVEZ-NOUS



URIOPSS BFC

6 bis rue Pierre Curie - 21000 DIJON - 03 80 68 47 20 - contact@uriopss-bfc.fr - www.uriopss-bfc.fr